

Compte rendu de séance Séance du 15 Mars 2016

L' an 2016 et le 15 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de Anne DURAND-GABORIT - Maire.

Présents : Mmes : DE NOTER Armelle, DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : FOUGERET Eric, GLORIAN Jérémy, GOUBERT Alex, GRUGIER Olivier, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KAKKO-CHILOFF Anne à Mme DURAND-GABORIT Anne

Excusé(s) : MM : CHAUMET Nicolas, LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 08/03/2016

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GLORIAN Jérémy

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

GARDERIE PERISCOLAIRE - AVANCE SUBVENTION 2016 - 2016-015
CONVENTION DE PASSAGE TEMPORAIRE SUR PARCELLE PRIVEE - 2016-016
AUTORISATION DE PERMIS DE DEMOLIR - 2016-017
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR L'ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE LIGNOISE (ACAL) - 2016-018
CAMPAGNE POUR LE PROGRAMME DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL POUR L'ANNEE 2016 - 2016-019
CENTRE DE GESTION 45 - CONVENTION DE SERVICES (MISSION CHOMAGE ET MISSION RETRAITE) - 2016-020
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE - 5AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION - 2016-021

GARDERIE PERISCOLAIRE - AVANCE SUBVENTION 2016 - réf : 2016-015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le versement d'une avance de 3000 € sur la subvention de l'année 2016 cela est nécessaire pour le paiement des salaires et des charges du premier trimestre.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION DE PASSAGE TEMPORAIRE SUR PARCELLE PRIVEE - réf : 2016-016

Une convention de "DROIT DE PASSAGE TEMPORAIRE" entre la Commune de LIGNY LE RIBAUT et Monsieur et Madame CHAUMET Jean sera signée.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

AUTORISATION DE PERMIS DE DEMOLIR - réf : 2016-017

Suite à une demande du service instructeur des permis construire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, il est nécessaire d'instaurer un droit de démolir conformément à l'article R.421-27, " doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou une partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir".

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'**instaurer un droit de démolir** sur l'ensemble du territoire de la Commune de Ligny-le-Ribault **pour tout bâtiment supérieur à 10 m2.**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR L'ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE LIGNOISE (ACAL) - réf : 2016-018

Une convention d'occupation d'une pièce d'un local communal(pour entrepôt de matériel) sera établi entre La Commune de Ligny-le-Ribault d'une part,

ET

L'Association "L'ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE LIGNOISE (ACAL) " représentée par son ou sa Président (e) en exercice, dûment mandaté. d'autre part.

Vote, à l'unanimité.

CAMPAGNE POUR LE PROGRAMME DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL POUR L'ANNEE 2016 - réf : 2016-019

Le SMIRTOM de la Région de BEAUGENCY dans sa séance du Comité syndical du 26 janvier dernier a lancé une campagne pour le programme de compostage individuel et demande aux communes qui le souhaiteraient de s'inscrire et de transmettre le nom d'une équipe constituée d'un élu du SMIRTOM et de 2 élus de la Commune.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite s'inscrire dans cette campagne et propose que l'équipe municipale soit ainsi constituée :

ELU du SMIRTOM : Monsieur Jean-Marie THEFFO,

ELUS COMMUNAUX : Madame Patricia SOULIER et Monsieur Alex GOUBERT.

Il sera proposé à la vente deux composteurs :

- Composteur de 400 litres au tarif de 15 €
- Composteur de 700 litres au tarif de 20 €.

Les personnes qui achèteront un composteur auront l'obligation de participer à une réunion d'information sur l'utilisation de ces composteurs.

INFORMATIONS :

Le changement depuis 6 mois des horaires de la déchetterie a été validé par le SMIRTOM :

LUNDI et MERCREDI 9 H - 11H30
SAMEDI 9 H - 12 H 00.

Il est procédé actuellement à la réfection de la déchetterie d'Ardon les habitants pourront venir déposer leurs déchets dans notre déchetterie.

Il est rappelé que les Commerçants et Artisans doivent se munir de tickets pour déposer leurs détritrus en déchetterie.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

CENTRE DE GESTION 45 - CONVENTION DE SERVICES (MISSION CHOMAGE ET MISSION RETRAITE) - réf : 2016-020

Par courrier du 26 janvier 2016 le Centre de Gestion 45 propose la réalisation d'actions en matière de compte de droit, pour l'étude de certains dossiers, pour une durée de 3 ans. L'une ou l'autre partie pourra dénoncer la convention, à tout moment, en respectant un préavis de 2 mois.

Les prestations seront payantes et à la carte selon la demande.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer une convention avec le Centre de Gestion 45 et à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE - AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION réf : 2016-021

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-39-1 ;

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne a ainsi transmis aux maires de la Communauté de Communes le projet de schéma de mutualisation afin que les Conseils municipaux délibèrent pour donner leur avis avant le 31 mars 2016.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires lors d'un prochain conseil communautaire.

Ce premier schéma permet de reprendre l'ensemble de la démarche de mutualisation construite depuis la création de la Communauté de communes en 2006, et d'avancer plusieurs pistes de réflexion pour la faire évoluer.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

Emettre un avis favorable sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, tel que présenté par son Président.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

FLEURISSEMENT :

Après analyse de la commission et des différents devis déposés par des professionnels pour le fleurissement du village pour 2016 il a été décidé que les travaux de fleurissement et d'entretien des espaces verts communaux soient intégralement repris par les services communaux et non plus sous-traités.

Quatre horticulteurs ont été sollicités pour la fourniture de plants. Monsieur ROBICHON à Sandillon propose l'offre la plus adaptée

Il est demandé aux administrés de faire un effort et de bien vouloir entretenir les trottoirs devant chez eux.

Madame Le Maire souligne qu'elle remercie vivement Monsieur Yves BOZO pour le travail qu'il a accompli dans le village.

Le Conseil Municipal valide cette décision.

EAU - ASSAINISSEMENT :

PERIMETRE DE PROTECTION ZONE DE CAPTAGE D'EAU :

Le dossier est en cours de préparation par la Préfecture, une enquête publique aura lieu du 17 mai au 4 juin inclus. Monsieur René ROUZAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur François KERLAN en qualité de suppléant.

Les riverains seront avertis par courrier et pourront venir consulter les documents prévus à cet effet qui précise la réglementation de la mise en conformité de certaines installations : cuves d'hydrocarbures, puits et forages existants, collecteurs d'eaux usées, assainissements autonomes etc...

Le coût total de l'opération est de 133.250 €.

PLAN D'EPANDAGE :

Les bassins doivent être curés. Nous n'avons pas de plan d'épandage, un plan d'épandage devrait être signé avec un agriculteur, comme ce n'est pas le cas, les boues seront enlevées dans le mois et seront envoyées en compostage. Après analyses obligatoire des boues, il s'avère qu'elles sont de très bonnes qualités.

Un bureau d'étude sera désigné pour mettre en place un plan d'épandage.

Questions Diverses :

Madame le Maire signale qu'une journée Foot : match football adapté aura lieu le samedi 26 mars 2016 en partenariat avec l'USL, Le District du Loiret, la Ligue du Centre et la Fédération Française de Football. Une réunion aura lieu le matin à la Maison de la Brique. Le match est programmé pour 14 heures.

Des remerciements sont adressés à Madame Chantal FOUGERET pour avoir beaucoup œuvré sur ce projet.

Des étudiants sont actuellement sur la Commune pour réaliser un sujet sur "La continuité écologique". Une restitution de document sera faite après les "vacances de Printemps".

Monsieur Jérémy GLORIAN signale qu'une formation pour 6 personnes aura lieu avec la société ALTAIS qui gère notre site internet, afin que plusieurs personnes soient en mesure d'intervenir sur le site. Une réflexion de modernisation du site va être menée.

Madame le Maire a demandé à Madame Patricia SOULIER de bien vouloir apporter son aide en vue de l'organisation du repas des aînés qui aura lieu le 21 avril prochain.

Monsieur Jean Marie THEFFO informe le Conseil Municipal que des travaux d'entretien des chemins communaux ont commencé.

Madame Armelle de NOTER signale que la commission communication travaille sur plusieurs projets : retouche de la "Gibelotte", nouveaux dépliants sur la commune, pochette mariage, plan de la commune, parcours chemins randonnées etc...

Monsieur Olivier GRUGIER signale que le Syndicat du Beuvron interviendra pour couper des arbres qui sont tombés dans le Cosson et en bordure des propriétés riveraines.

Classe de découverte: le départ est prévu pour vendredi les enfants seront de retour le lundi de Pâques et seront accueillis avec un petit déjeuner vers 7 H 30.

Madame Claire MINIERE a demandé des devis à plusieurs entreprises pour la réfection d'un passage busé chemin de l'Enfer.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est difficile de préparer le budget primitif car aucun chiffre n'est actuellement transmis et que les dotations devraient baisser suite à l'annonce du Gouvernement. Pour 2015 beaucoup de travaux d'investissement ont été réalisés. Elle rappelle que la limite du vote du budget est le 15 avril et que les informations sur les dotations ne nous parviendront pas avant fin mars, début avril.

Séance levée à: 21 H 35

En mairie, le 07/04/2016
Le Maire
Anne DURAND-GABORIT